

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Lussat, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de monsieur Christian ARVEUF, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 août 2017

Présents : ARVEUF Christian – TISSANDIER Isabelle – BEAUMATIN Monique – BELOT Stéphanie – DEMAS Agathe – MOREAU Nicolas – DUCHE Dominique – RIOU Emeline – DUPRE Sandrine – ARSAC Hervé - DUMONT Stéphane – PESCHAUD Sandrine - GARRAUD Frédéric.

Absents : Laurent PALASSE, Cédric REIGNAT (excusés).

Procurations: Laurent PALASSE à Christian ARVEUF ; Cédric REIGNAT à Stéphanie BELOT.

Secrétaire de séance : Stéphane DUMONT

Approbation des procès-verbaux de la séance précédente	1
Budget Communal 2017 : Décision Modificative n°1 : N° 17 09 04 - 1	2
Syndicat d'assainissement S.I.A.R.E.C. : Modification N°3 des statuts : - N° 17 09 04 – 2	3
Syndicat S.I.E.G. : Désignation des délégués : N° 17 09 04 - 3	3
Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 11.48 heures hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activités : N° 17 09 04 - 4.....	4
Recrutement d'agents du service missions temporaires, prestation remplacement du Centre de Gestion : N° 17 09 04 - 5.....	4
Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 35 heures hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activités : N° 17 09 04 - 6.....	5
Budget Communal 2017 – Travaux de Voirie et Réseaux: Emprunt: N° 17 09 04 - 7	5
Lotissement communal « Champ des Dômes » : Travaux d'adduction d'eau potable - N° 17 09 04 - 8	7
Rue de l'Aubépine – Aménagement de voirie - Déplacement de clôture : 17 09 04 - 9.....	7
Rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Basse Limagne (S.I.A.E.P.).....	7
Lignat – Dégradation du fossé route de Chavaroux.....	8
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.....	8
Signatures	8

Approbation des procès-verbaux de la séance précédente

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2017.

Budget Communal 2017 : Décision Modificative n°1 : N° 17 09 04 - 1

Monsieur le maire et monsieur Dumont, adjoint aux finances, indiquent à l'assemblée qu'au vu de l'exécution budgétaire, il y a lieu de modifier le budget de la commune en effectuant les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	INTITULÉ		
Chapitre 011 : Charges à caractère générales			
615221	Entretien et réparation sur bâtiments communaux		- 8 793,00
Chapitre 77 : Recettes exceptionnelles			
7788	Remboursements des assurances	11 357,00	
Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		2 815,92
Chapitre 013 : Atténuation de charges			
6419	Remboursements sur rémunérations	2 815,92	
Chapitre 023 : Virement en section d'investissement			
	Virement en section d'investissement		20 150,00
TOTAL		14 172,92	14 172,92

INVESTISSEMENT			
DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	INTITULÉ		
Opération 111 : Acquisition matériel			
2158	Matériel et outillage technique		3 300,00
2188	Autre matériel et outillage		1 800,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	5 100,00	
TOTAL CHAP 111		5 100,00	5 100,00
Opération 129 : Voirie			
2151	Travaux assainissement réseau pluvial (rue de la Halle, rue du 11 novembre et rue du Sury)		- 45 000,00
2313	Maitrise d'œuvre rue de l'Aubépine		- 19 000,00
2315	Immobilisations corporelles en cours		64 000,00
TOTAL CHAP 129		-	-
Opération 141 : Eglise			
2158	Travaux de réfection du toit suite au sinistre		4 100,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	4 100,00	
TOTAL CHAP 141		4 100,00	4 100,00
Opération 126 : Salle des Sports			
2158	Réparation des portes		4 300,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	4 300,00	
TOTAL CHAP 126		4 300,00	4 300,00
Opération 135 : Ecole			
21312	Travaux à l'école : Murprotec		6 000,00
2188	complément pour les ordinateurs + coffre pour la cour		650,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	6 650,00	
TOTAL CHAP 135		6 650,00	6 650,00
TOTAL INVESTISSEMENT		20 150,00	20 150,00

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente décision modificative sur le budget communal.

Syndicat d'assainissement S.I.A.R.E.C. : Modification N°3 des statuts : - N° 17 09 04 – 2

Monsieur le maire indique à l'assemblée que dans le cadre de la loi NOTRe et des évolutions qui en découlent, le conseil syndical du S.I.A.R.E.C. dans sa réunion du 29 juin 2017 a approuvé un projet de modification de ses statuts.

Cette modification N°3 porte sur les points suivants :

- la constitution du syndicat,
 - l'habilitation du syndicat pour les prestations de service d'ingénierie,
 - la représentation des communes ou EPCI membres au sein du syndicat,
 - le transfert et la reprise de compétences optionnelles.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5214-21 ;
- Vu l'arrêté Préfectoral du 10 septembre 1975 modifié les 1er décembre 1976, 21 février 1979, 11 octobre 1984, 6 février 1991, 02 juin 1999, 1er février 2002, 13 février 2006 et 17 décembre 2008, portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (S.I.A.R.E.C.) ;
- Vu la délibération du S.I.A.R.E.C. du 06 mars 2014 concernant la modification n°1 des statuts du syndicat,
- Vu la délibération du S.I.A.R.E.C. du 08 septembre 2014 concernant la modification n°2 des statuts du syndicat,
- Vu la délibération du S.I.A.R.E.C. du 29 juin 2017 concernant ce projet de modification n°3 des statuts,
- Vu le projet de statuts annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la modification N°3 des statuts du SIAREC

Syndicat S.I.E.G. : Désignation des délégués : N° 17 09 04 - 3

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la dernière modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme a été validée par arrêté préfectoral du 08/08/2017 n°17-01599.

Dans ce cadre il y a lieu de renouveler les représentants de la commune de Lussat au S.I.E.G.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, désigne comme :

- * délégué titulaire : DUMONT Stéphane – 6 rue de Pont-du-Château – LUSSAT
- * délégué suppléant : MOREAU Nicolas – 3 Impasse des Guelles – LUSSAT

pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de Dôme – (S.I.E.G.).

Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 11.48 heures hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activités : N° 17 09 04 - 4

Madame Tissandier, adjointe au maire expose à l'assemblée les points suivants :

- Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activités en raison de refus de renouvellement de contrats aidés par l'Etat, il y a lieu, de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps incomplet à raison de 11.48 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 11.48 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2017 pour une durée d'un an,**
- **de fixer sa rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial 1^{er} échelon**
- **d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget.**

Recrutement d'agents du service missions temporaires, prestation remplacement du Centre de Gestion : N° 17 09 04 - 5

Madame Tissandier, adjointe au maire expose à l'assemblée que les besoins du service peuvent justifier :

- l'urgence du remplacement de fonctionnaires et agents territoriaux indisponibles,
- du recrutement de personnel pour un surcroît temporaire de travail ou une mission particulière.

Considérant ses besoins potentiels,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 25 (*agents de remplacement*).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents décide :

- d'autoriser monsieur Le maire, à faire appel, en tant que de besoin, au Service Missions Temporaires - Prestation Remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer et exécuter la convention avec le Centre de gestion,
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 35 heures hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activités : N° 17 09 04 - 6

Madame Tissandier, adjointe au maire expose à l'assemblée les points suivants :

- Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- Qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activités, il y a lieu, de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 25/09/2017 et pour une durée de 6 mois,**
- **que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial 3ème échelon,**
- **que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.**

Budget Communal 2017 – Travaux de Voirie et Réseaux: Emprunt: N° 17 09 04 - 7

Monsieur Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de souscrire un emprunt de 300 000 € afin de financer les divers travaux de voirie et réseaux programmés au budget primitif.

Monsieur DUMONT, adjoint au maire en charge des finances expose à l'assemblée :

- les caractéristiques des prêts qui ont été soumises aux trois banques contactées : Crédit Agricole, Banque Populaire et Caisse d'Epargne,
 - durée : 10, 12 ou 15 ans,
 - taux : fixe,
 - modalités d'amortissement : échéances trimestrielles à capital constant ;
- les propositions faites par les trois banques, à savoir :

Sur une durée de 10 ans :

- Crédit agricole :

Taux : 0,90 % fixe

1^{ère} trimestrialité de 8175 €(dont 7500 €pour la part capital)

Coût du crédit : 14137,50 €(y compris les éventuels frais de dossier)

- Banque populaire:

Taux : 1,18 % fixe

1ère trimestrialité de 8385 €(dont 7500 €pour la part capital)

Coût du crédit : 18442,60 €(y compris les éventuels frais de dossier)

- Caisse d'épargne:

Taux : 1 % fixe

1ère trimestrialité 8250 €(dont 7500 €pour la part capital)

Coût du crédit : 15825 €(y compris les éventuels frais de dossier)

Sur une durée 12 ans :

- Crédit Agricole:

Taux : 1,10 % fixe

1ère trimestrialité de 7075 €(dont 6250 €pour la part capital)

Coût du crédit : 20512,50 €(y compris les éventuels frais de dossier)

- Banque Populaire:

Taux : 1,36 % fixe

1ère trimestrialité de 7270 €(dont 6250 €pour la part capital)

Coût du crédit : 25290 €(y compris les éventuels frais de dossier)

- Caisse d'Epargne:

Taux : 1,18 % fixe

1ère trimestrialité 7135 €(dont 6250 €pour la part capital)

Coût du crédit : 22133 €(y compris les éventuels frais de dossier)

Sur une durée 15 ans :

- Crédit Agricole:

Taux : 1,30 % fixe

1ère trimestrialité de 5975 €(dont 5000 €pour la part capital)

Coût du crédit : 30037,50 €(y compris les éventuels frais de dossier)

- Banque Populaire:

Taux : 1,57 % fixe

1ère trimestrialité de 6177,50 €(dont 5000 €pour la part capital)

Coût du crédit : 36213,90 €(y compris les éventuels frais de dossier)

- Caisse d'Epargne:

Prêt à taux fixe double phase, avec une 1^{ère} période sur 5 ans, et une 2^{nde} sur 10 ans

Taux : 0,86 % fixe sur 5 ans, puis 1,91 % fixe sur 10 ans

1ère trimestrialité en période 1 de 5645 € puis 1^{ère} trimestrialité en période 2 de 5955 €(dont 5000 €pour la part capital sur les 2 périodes)

Coût du crédit : 30885 €(y compris les éventuels frais de dossier)

Après examen des offres et après en avoir délibéré, afin de ne pas saturer la capacité d'autofinancement de la commune, et compte tenu des niveaux des taux, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **de retenir l'offre sur une durée de 15ans du Crédit Agricole, à savoir :**

- Taux : 1,30 % fixe

- 1ère trimestrialité de 5975 €(dont 5000 €pour la part capital)

- Coût du crédit : 30037,50 €(y compris les éventuels frais de dossier)

- de donner tout pouvoir à monsieur le maire pour signer le contrat avec la banque « Crédit Agricole ».

**Lotissement communal « Champ des Dômes » : Travaux d'adduction d'eau potable -
N° 17 09 04 - 8**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal « Champs des Dômes » à Lussat il est nécessaire de prévoir l'ensemble des viabilisations et notamment une adduction en eau potable pour les 18 futurs lots constructibles.

Il présente le devis établi par Semerap correspondant aux travaux d'alimentation en eau potable des 18 lots. Ce devis s'élève à 29 342.27 €HT (35 210.71 €TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- approuve la proposition de Semerap,
- autorise monsieur le maire à signer tout document concernant ces travaux d'alimentation en eau potable du lotissement « Champs des Dômes ».

Rue de l'Aubépine – Aménagement de voirie - Déplacement de clôture : 17 09 04 - 9

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de l'Aubépine par la commune, l'alignement sur les propriétés, côté nord, nécessite un déplacement de la clôture existante de la part de l'exploitant.

Il indique également que cette clôture très ancienne n'est pas récupérable et que le devis de remplacement fourni par l'exploitant s'élève à 181.08 €TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, tenant compte du fait que la commune est à l'origine de cette opération, décide que la dépense correspondant à la fourniture de la clôture soit prise en charge par la commune.

**Rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de
Basse Limagne (S.I.A.E.P.)**

Madame DEMAS Agathe, déléguée de la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Basse Limagne et monsieur le maire donnent lecture du rapport d'activité 2016 du SIAEP pour le service public de l'eau potable.

Ils énoncent les chiffres marquants de l'année 2016 :

- Données globales du syndicat :
 - Nombre d'habitants desservis : 88 656
 - Nombre de points de comptage : 39 371

- Nombre total d'abonnés : 44 165
 - Volume d'eau potable facturé : 4 249 464 m³
 - Linéaire de canalisations : 1 157 km,
 - Tarification part collectivité (SBL) : part fixe : 32€- part variable : 0.7476€/m³
 - Tarification part délégataire (SEMERAP) : part fixe : 17€- part variable : 0.9303€/m³
- Données pour la Commune de Lussat :
 - Nombre d'abonnés facturés : 439
 - Volume d'eau potable facturé : 33 565 m³ soit une diminution de 10,13 % par rapport à 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a pris acte des données de ce rapport d'activité 2016 du SIAEP de Basse Limagne.

Lignat – Dégradation du fossé route de Chavaroux

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu un courrier en date du 2 août 2017 de monsieur et madame Marillier, propriétaires rue des Pradeaux à Lignat depuis 2014 soulignant le problème de dégradation du fossé situé le long de leur propriété route de Chavaroux.

Il explique au conseil que ce fossé reçoit les eaux pluviales de la route départementale RD 84 entre Lignat et Chavaroux,

- que le phénomène de ruissellement des eaux pluviales a entraîné une érosion du talus situé le long des constructions,
- qu'il a, à plusieurs reprises fait part de ce phénomène aux services de la Division Départementale des Routes en charge du secteur.

Monsieur Le Maire indique qu'un courrier sera adressé prochainement aux services de DDR pour que ce problème soit traité définitivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00
--

Signatures

ARVEUF C. TISSANDIER I. ~~PALASSE L.~~ BEAUMATIN M. DUMONT S.
ARVEUF C.

DELARBRE S.
épouse BELOT

GARRAUD F.

~~REIGNAT C.~~
BELOT S.

DEMAS A.

MOREAU N.

DUCHE D.

RIOU E.

PESCHAUD S.

DUPRE S.

ARSAC H.